

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	2025- n° d'ordre 25069
	SEANCE du : 19 mai 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 mai 2025.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Arnaud PRINTEMPS
Bérandère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Stéphanie FILLON, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW	Sandrine DELUGEAU
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

Secrétaire de séance : Pierre BUREAU, assisté des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services techniques



Commune déléguée de Breuil-Chaussée : travaux de finitions du lotissement LA TOUCHE 1

Bérandère BAZANTAY présente le dossier.

L'opération concernant les travaux de finition du lotissement la Touche 1 sur la Commune Déléguée de Breuil-Chaussée a fait l'objet d'une consultation selon la procédure adaptée et comporte 3 lots nommés ci-dessous.

LOT N° 01 : TRAVAUX DE VRD :

Pour un montant de 173 277.50 € HT soit 207 933.00 € TTC - SOLUTION DE BASE

LOT N° 02 : ESPACES VERTS :

Pour un montant de 37 270.80 € HT soit 44 724.96 € TTC - SOLUTION DE BASE

LOT N° 03 : ECLAIRAGE PUBLIC :

Pour un montant de 31 825.00 € HT soit 38 190.00 € TTC - SOLUTION DE BASE

Pour un montant de 2 030.00 € HT soit 2 436.00 € TTC - PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

EVENTUELLES

Afin de signer lesdits marchés de travaux, l'autorisation de signature est sollicitée auprès du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

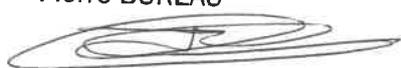
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer lesdits marchés,
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Pierre BUREAU



Le Maire,

Emmanuelle MÈNARD